

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt six, le vingt neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. Olivier COURSAULT, Maire de la commune de Froberville.

**Etaient présents :**

M. Olivier COURSAULT, Maire, M. Cédric DUBOCAGE, Mme Jocelyne MARAIS, M. Daniel HURE, Maires-Adjoints, Mme Delphine SIMON, Mme Christel LETHUILLIER, M. Gérard LEJEUNE, Mme Hélène MOREL, M. Didier BOSSUYT, Mme Patricia FIEVET, M. Charles QUESNEL, Mme Vanessa MASSON, M. Steve THIERRY, Mme Virginie MARTOT et M. Gilles BARRE, Conseillers Municipaux

**Excusé représenté :** M. Gérard LEJEUNE donne procuration à M. Olivier COURSAULT

**Désignation du secrétaire de séance :**

Mme Hélène MOREL est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance en date du 27 mars 2026 qui est approuvé à l'unanimité.

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

M. Daniel HURE, Maire-Adjoint et doyen d'âge présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique 2025

LIBELLE	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		421 589.68 €		63 960.19 €		485 549.87 €
Opération de l'exercice	816 985.15 €	834 016.12 €	457 211.49 €	302 806.41 €	1 274 196.64 €	1 136 822.53 €
TOTAUX	816 985.15 €	1 255 605.80 €	457 211.49 €	366 766.60 €	1 274 196.64 €	1 622 372.40 €
Résultats définitifs		438 620.65 €	90 444.89 €			348 175.76 €

Après discussion et vote (14 pour, 0 contre et 0 abstention), le Compte Financier Unique est adopté.

**TAUX D'IMPOSITION POUR 2026**

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal, de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Ils s'établissent comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 50.56 %  
Taxe foncière (non bâti) : 44,70 %  
Taxe d'habitation : 12.50 %

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les mêmes taux d'imposition en 2026

### **BUDGET PRIMITIF 2026**

M. Olivier COURSAULT, Maire, présente au Conseil Municipal le BP 2026. Il s'équilibre :

- en recettes et en dépenses de fonctionnement à **1 248 520.65 €**
- en investissement, il s'équilibre en recettes et en dépenses à **514 746.54 €**

soit un budget d'un montant total de **1 763 267.19 €**.

Après vote (15 pour, 0 contre et 0 abstention), le Conseil Municipal accepte le budget primitif tel que présenté.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### Contrat Apprentissage ATSEM

Monsieur Olivier COURSAULT, Maire, Informe le Conseil Municipal qu'un contrat d'apprentissage pour préparer un CAP Petite Enfance d'une durée de 18 mois avait été signé avec Madame MORISSE Ophélie au 1<sup>er</sup> octobre 2025. Depuis cette date, cette personne a été souvent absente. De ce fait, son contrat, en accord avec elle, a été rompu au 21 avril 2026.

#### Remplacement de Madame CANU Nicole, ATSEM

Monsieur Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal que Madame CANU Nicole, ATSEM, prend sa retraite au 31 août 2026.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de la remplacer et de déclarer un poste vacant auprès de Emploi Territorial du CDG76.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour le remplacement de Madame Nicole CANU et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires

#### Remplacement secrétariat de mairie

Monsieur Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal que, suite au départ de Madame Caroline GUILMATRE, il est nécessaire de recruter une personne au secrétariat et propose la candidature Madame DONIS Karine. Elle a effectué des stages de secrétaire de mairie organisé par le CDG 76.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un Contrat à Durée Déterminée d'une année à compter du 01 mai 2026 à raison de 28/35<sup>ème</sup> Indice Brut 378 Indice Majoré 371 avec RIFSEEP avec Madame Karine DONIS

### **DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RESIDENCE SEMINOR RUE DE LA GARE& RUE DES PEUPLIERS**

Monsieur Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal que l'enquête publique concernant le déclassement du domaine public, Résidence SEMINOR, rue de la gare & rue des peupliers, a été réalisé du 23 mars 2026 au 7 avril 2026.

Aucune observation n'a été portée sur le registre ouvert à cet effet ainsi qu'aucun courrier postal ou par courrier électronique.

Compte tenu -que les superficies à céder aux 6 propriétaires concernés sont faibles et servent aujourd'hui uniquement à l'accès de leur propriétés (garages),

- Qu'après projet la circulation et la desserte de la zone pavillonnaire ne seront en rien perturbées ou amoindries
- Enfin que ces cessions représentent des charges en moins d'entretien ou réfection pour la commune,

Le commissaire-enquêteur émet un avis favorable au déclassement.  
Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec le notaire pour suivre la procédure.

### **INSTALLATION DISTRIBUTEUR DE PIZZAS**

Monsieur Olivier COURSAULT, informe le Conseil Municipal qu'une demande a été reçue en mairie pour une installation de distributeur de pizzas à côté de l'aire de pique-nique.

Après discussion et vote (14 pour, 1 contre et 0 abstention), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à autoriser l'installation d'un distributeur de pizzas.

### **DELEGATION DE SIGNATURE INSTRUCTION DES DOSSIERS D'AUTORISATION D'URBANISME**

Monsieur Olivier COURSAULT, Maire, informe le conseil Municipal qu'il est souhaitable de prendre un arrêté de délégation de signature pour les instructions des dossiers d'autorisation d'urbanisme et donne lecture de cet arrêté :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-19 et L.2122-20,

VU l'article L.423-1 du Code de l'Urbanisme, autorisant, pour l'instruction des dossiers d'autorisations ou de déclarations prévus par le Code de l'Urbanisme, le Maire à déléguer sa signature aux agents chargés de l'instruction des demandes,

VU la convention relative aux interventions du Service d'Instruction des autorisations d'urbanisme de la communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral et la mutualisation du Guichet numérique des autorisations d'urbanisme mis en oeuvre par la Communauté d'Agglomération,  
CONSIDERANT qu'afin d'assurer au quotidien la continuité de l'instruction des dossiers d'urbanisme, il convient de donner délégation de signature aux agents du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral,

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Les agents suivants reçoivent délégation, sous ma surveillance et sous ma responsabilité :

- Mme Jenifer AUZOU, instructrice du service urbanisme
- Mme Sandrine CATELAIN-RENAULT, instructrice du service urbanisme
- Mme Jasmine LE MARCHAND, instructrice du service urbanisme
- M. Thomas LEVACHER, instructeur du service urbanisme

**ARTICLE 2 :** Les courriers pouvant être signés par délégation sont les suivants :

- ✓ Demande de pièces complémentaires,
- ✓ Lettre de notification et de modification des délais d'instruction,
- ✓ Tout autre courrier nécessaire dans l'instruction (exemple : consultation de

services), à l'exclusion de la décision.

**ARTICLE 3 :** En cas d'empêchement ou d'absence d'un agent instructeur, la délégation est donnée à Madame Carole HUGUENIN, responsable du service urbanisme ou à Madame Myriam DEHOUCK, responsable du service aménagement.

**ARTICLE 4 :** Le Maire certifie exact le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 5 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement du Havre, affiché et publié.

Après lecture et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre cet arrêté.

### **AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE D'URBANISME – OBJET DES TRAVAUX**

Monsieur Olivier COURSAULT, Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article L422-1 du Code de l'Urbanisme, dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, agissant au nom de la commune, le Maire est compétent pour délivrer une autorisation d'urbanisme, un Permis de Construire (PC), d'Aménager (PA) ou de démolir (PD) ou une déclaration préalable (DP) (pouvoir propre) ; il doit en revanche être expressément autorisé par le Conseil Municipal pour pouvoir déposer ces mêmes demandes au nom de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déposer un PC/PA/PD/DP afin de pouvoir réaliser des travaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un PC/PA/PD/DP au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22-27°

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L422-1

Vu le projet des travaux,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un PC/PA/PD/DP au nom et pour le compte de la commune en vue de pouvoir réaliser l'opération exposée ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune tous les documents relatifs au dépôt de cette demande

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il devient nécessaire de réviser un Plan Communal de Sauvegarde, document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à contacter des organismes ayant les connaissances et l'expertise pour réaliser un Plan communal de Sauvegarde.

### **ELECTIONS SENATORIALES**

Monsieur Olivier COURSAULT, Maire informe le Conseil Municipal que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 et une réunion du Conseil Municipal aura lieu, obligatoirement, le 05 juin 2026 pour désigner les délégués ainsi que leurs suppléants pour cette élection.

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur Olivier COURSAULT, donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Direction Générale des Finances Publique en date du :  
« conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission composée du Maire ou d'un adjoint délégué, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants est nommée par les services fiscaux. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal propose la liste suivante :

Président : M. Olivier COURSAULT, Maire

M. Cédric DUBOCAGE, Mme Jocelyne MARAIS, M. Daniel HURE, Mme Delphine SIMON, Mme Christel LETHUILLIER, M. Gérard LEJEUNE, Mme Hélène MOREL, M. Didier BOSSUYT, Mme Patrica FIEVET, M. Charles QUESNEL, Mme Vanessa MASSON, M. Steve THIERRY, Mme Virginie MARTOT, M. Gilles BARRE, Mme Nathalie BEAUDOUX, M. Dominique GOLAIN, M. Daniel CLATOT, M. Philippe AUVRAY, M. Jacques CAUCHIES, Mme Catherine LEMESLE, M. Jérôme AUBRY, M. Pierre LEFEBVRE, M. Laurent GOLAIN et M. Yvon BRUIANT.